

Information aux copropriétaires dans le cadre du projet d'installation d'un réseau électrique auto

Quels travaux réaliser sur votre place de
parking pour permettre la recharge d'un
véhicule électrique ?



Votre immeuble a opté pour l'installation de la solution publique, nommée *réseau électrique auto* par Enedis, pour permettre la recharge de véhicules électriques dans votre parking.

Ce document présente les travaux à réaliser par vos soins ou par Enedis si vous envisagez d'équiper votre place de parking avec un point de recharge.



Les travaux collectifs réalisés par Enedis :

- l'installation de l'infrastructure collective (le réseau public de distribution)
- le raccordement individuel des places de parking (comportant la pose du compteur Linky) à l'infrastructure collective pour les propriétaires qui en auront fait la demande.



Les travaux privatifs à réaliser par vos soins (cf. pages suivantes) :

Travaux et équipements à installer avant l'intervention d'Enedis

Attention, certains travaux doivent obligatoirement être réalisés avant l'intervention d'Enedis. Ils dépendent de la configuration de votre parking.

Par exemple :

- pour une place boxée, le **perçage du linteau** pour permettre le passage des câbles électriques dans le box
- pour une place ouverte dans un parking intérieur, l'installation d'une **armoire électrique** où sera posé le compteur Linky

Travaux et équipements à installer après l'intervention d'Enedis

Vous pourrez réaliser certains travaux après l'intervention d'Enedis.

Par exemple :

- votre **installation privative**, notamment une **borne de recharge** ou une **prise renforcée**, à raccorder au compteur Linky

Votre syndic de copropriété peut vous aider à coordonner ces travaux avec l'ensemble des propriétaires intéressés pour optimiser les coûts et les délais.

Qui doit réaliser ces travaux privatifs ?

Comme pour l'installation électrique de votre logement, les travaux privatifs sur votre place de parking (norme NF C15-100) ne peuvent pas être réalisés par Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité. Ces travaux doivent être confiés à l'installateur de votre choix : une liste de professionnels électriciens est disponible sur <https://advenir.mobi/trouver-un-installateur/>

Note : les éléments contenus dans cette note sont communiqués à titre d'information et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils peuvent varier selon chaque situation individuelle.

Travaux et équipements à installer avant l'intervention d'Enedis

La nature des travaux et des équipements à installer avant l'intervention d'Enedis varie selon la **configuration de votre place de parking**.



Si votre place de parking est ouverte (non boxée) dans un parking intérieur ou extérieur disposant d'un mur attenant, vous devrez faire installer **une armoire électrique murale**.

Description de l'équipement - L'armoire électrique, fixée à un mur attenant à la place de parking, est à faire installer par vos soins. Elle hébergera le compteur Linky installé par Enedis. Elle doit être fermée à clé pour en protéger l'accès. Certains modèles permettent également d'intégrer la prise renforcée ou la borne de recharge.



Armoire électrique avec borne de recharge intégrée



Armoire électrique (à gauche) et borne de recharge (à droite)

Places de parking concernées

- Obligatoire sur les places ouvertes (non boxées) en parking intérieur ou extérieur disposant d'un mur attenant
- Facultative sur les places fermées (boxées)¹

Caractéristiques minimales requises de l'armoire (à poser sur un mur en béton ou parpaing)

- Hauteur de fixation : entre 0,90 et 1,80 mètre^{2,3}
- Dimensions intérieures (L x l x P) : 600 x 400 x 200 mm
- Étanchéité : IP55 ou supérieur
- Résistance aux chocs : IK10

Coût d'installation (matériel et main d'œuvre) généralement constaté : entre 300 et 800 € TTC (hors borne de recharge)

¹Le panneau comportant le compteur Linky est fixé directement sur le mur par Enedis. Il présente des caractéristiques techniques similaires à celles de l'armoire électrique.

²En cas de faible hauteur murale, l'installation de **plots, barrières de protection ou butées de parking** (« stop-roues ») est fortement recommandée pour protéger l'installation des chocs avec le véhicule.

³ Pour une place PMR, la hauteur maximale est 1,30 mètre.

Travaux et équipements à installer avant l'intervention d'Enedis

2

Si votre place de parking est ouverte (non boxée) dans un parking intérieur ne disposant pas d'un mur attenant, vous devrez faire installer **une armoire électrique fixée sur un support sol/plafond**

Description de l'équipement - L'armoire électrique, fixée sur un support « sol-plafond » en l'absence de mur disponible, est à faire installer par vos soins. Elle hébergera le compteur Linky installé par Enedis. Elle doit être fermée à clé pour en protéger l'accès. Certains modèles permettent également d'intégrer la prise renforcée ou la borne de recharge.

L'installation de **plots, barrières de protection ou butées de parking (« stop-roues »)** est **obligatoire** pour protéger l'installation des chocs avec le véhicule.



Armoire fixée sur un support

Places de parking concernées

- Obligatoire sur les places ouvertes (non boxées) en parking intérieur ne disposant pas d'un mur attenant

Caractéristiques minimales requises de l'armoire

- Dimensions intérieures (L x l x P) : 600 x 400 x 200 mm
- Étanchéité : IP55 ou supérieur
- Résistance aux chocs : IK10

Coût d'installation (matériel et main d'œuvre) généralement constaté : entre 500 et 1 000 € TTC (hors borne de recharge)

3

Si votre place de parking est fermée (boxée) dans un parking intérieur ou extérieur, vous devrez faire percer **le linteau afin de permettre le passage du câble électrique**

Pour assurer le passage du câble dans les places fermées (boxées), le linteau doit être percé par vos soins (trou permettant le passage d'une gaine d'un diamètre de 40 mm minimum) dans le linteau, sauf s'il dispose déjà d'un accès spécifique (ex : trappe d'accès, ouverture résiduelle...).



Linteau percé permettant le passage de la gaine électrique

Travaux et équipements à installer après l'intervention d'Enedis

Si votre place de parking est ouverte (non boxée) dans un parking extérieur ne disposant pas d'un mur attenant, vous devrez faire installer **une armoire électrique fixée au sol**

Description de l'équipement - L'armoire électrique, fixée sur un socle au sol, est à faire installer par vos soins. Elle hébergera le compteur Linky installé par Enedis. Elle doit être fermée à clé pour en protéger l'accès. Certains modèles permettent également d'intégrer la prise renforcée ou la borne de recharge.



Précisions sur l'ordre de réalisation des travaux

Armoire fixée sur un socle au sol

1. Enedis installe l'infrastructure collective sur l'ensemble du parking, et installe à cette occasion des socles d'attente universels³ en regard de toutes les places de parking.
2. Le propriétaire fait installer l'armoire électrique par l'installateur de son choix.
3. Enedis installe le compteur Linky dans l'armoire électrique et finalise le raccordement.

Places de parking concernées

- Obligatoire sur les places ouvertes (non boxées) en parking extérieur ne disposant pas d'un mur attenant

Caractéristiques minimales requises de l'armoire

- Dimensions intérieures (L x l x P) : 600 x 400 x 200 mm
- Étanchéité : IP55 ou supérieur
- Résistance aux chocs : IK10

Coût d'installation (matériel et main d'œuvre) généralement constaté : entre 1 000 et 2 000 € TTC (hors borne de recharge)

³ Des socles d'attente sont installés par Enedis uniquement en cas de préfinancement du réseau électrique auto.

Travaux et équipements à installer après l'intervention d'Enedis

Prise renforcée / borne de recharge pour véhicule électrique

Chaque propriétaire installe, en aval du compteur Linky sur sa place de parking, le dispositif de recharge pour son véhicule électrique.

Les équipements généralement recommandés pour un usage résidentiel sont :

- la **prise renforcée** - Elle peut délivrer jusqu'à 3,7 kW de puissance et permet de recharger son véhicule facilement et à moindre coût. Elle peut être installée par n'importe quel électricien.
- la **borne de recharge** - Elle peut délivrer, selon les modèles, entre 3,7 kW et 22 kW de puissance. Elle dispose parfois de fonctionnalités de pilotage de la recharge. **Elle doit être installée par un électricien disposant de la qualification IRVE.**



Installation électrique privative (NF C15-100) entre le compteur et le dispositif de recharge

Comme dans un appartement, l'installation électrique privative consiste à relier le compteur Linky au dispositif de recharge. Elle relève de la norme NF C15-100 : seul un électricien est habilité à intervenir conformément à la réglementation.

Une attestation de conformité Consuel doit être établie par l'électricien à l'issue des travaux. Elle est exigée par Enedis pour la 1^{ière} mise en service du point de livraison.



Coût d'installation (matériel et main d'œuvre) généralement constaté :

- Prise renforcée : entre 400 et 700 € TTC
- Borne de recharge : entre 1 200 et 2 000 € TTC (avant prime Advenir et crédit d'impôt)